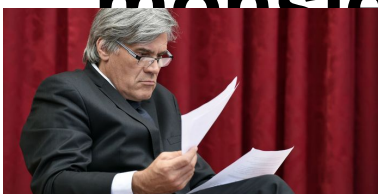


<https://snetap-fsu.fr/PETITION-Statut-des-enseignants.html>



**PETITION : « Statut des  
enseignants : pour de  
véritables améliorations,  
monsieur le Ministre ! »**



rs - Enseignant.e - Statuts (titulaire, contractuel) -

Date de mise en ligne : jeudi 1er septembre 2016

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

## **Lettre-pétition au Ministre de l'Agriculture**

**Monsieur le Ministre,**

Depuis avril 2015, vos services ont ouvert un chantier pour revoir, comme à l'Éducation Nationale les obligations réglementaires de service des enseignants des lycées agricoles publics.

Depuis avril 2015, ce chantier n'avance pas, principalement par manque de volonté de vos services : « pas une priorité », absence de pilotage du chantier, inertie manifeste...

Après plusieurs réunions, et si un consensus a été trouvé pour intégrer certaines **spécificités statutaires liées à des enseignements comme l'ESC**, la documentation et les TIM, ce chantier s'engluie et n'a toujours pas permis d'aborder **les points essentiels qui permettront une véritable amélioration de nos conditions de travail (décharge, pondération...)**.

Le seul acquis, en plus de la reconduction du principe de la pondération 1,25 en **BTSA** serait l'inscription réglementaire de la pondération 1,1 pour tous les enseignants du cycle terminal de la filière professionnelle comme pour ceux des filières générale et technologique comme cela se fait actuellement pour le dispositif dit de « l'heure de première chaire ».

**Ce n'est donc pas un acquis mais une simple mise à jour réglementaire, maigre résultat pour le moins !**

Pourtant le sujet est, pour nous, majeur car vos services, eux-mêmes reconnaissent en 2015 que **le travail effectif hebdomadaire** des enseignants des lycées agricoles publics était de **plus de 42 heures !**

Et cette charge de travail s'est alourdie depuis quelques années...

Réforme du lycée, réforme de la voie professionnelle, augmentation de la part de l'évaluation certificative, dispositifs d'individualisation, accompagnement individualisé, autant de réformes de l'ère Sarkozy, aux résultats incertains que le président François Hollande a choisi de ne pas remettre en cause.

**Ces contre-réformes ont entraîné un accroissement du temps de travail effectif des personnels enseignants des lycées agricoles et une dégradation sensible de leurs conditions de travail.**

L'esprit du chantier ouvert par votre gouvernement ne visait évidemment pas à dégrader un peu plus le travail des enseignants. Et il ne saurait en aller différemment dans l'enseignement agricole public.

Aujourd'hui, il est plus que temps que les enseignants des lycées agricoles publics soient confortés dans leurs conditions d'exercice du métier, à travers des mesures significatives de réduction de leur temps de service, à savoir :

- **la reconnaissance, sous la forme de 2 heures hebdomadaires « hors face-à-face » de la part croissante dans le temps de travail effectif des activités de concertation, de travail d'équipe, de ce « travail invisible ».**

## **PETITION : « Statut des enseignants : pour de véritables améliorations, monsieur le Ministre ! »**

- **la véritable réduction du temps de service d'enseignement avec l'application de la pondération 1,17 à l'ensemble des heures réalisées dans tous les cycles terminaux des filières générale, technologique et professionnelle** : Cours, Travaux Pratiques, Accompagnement Individualisé. Plus aucune distinction ne doit être faite entre les heures d'enseignement et la notion de classe parallèle doit disparaître. Aucun enseignant ne doit voir son temps de service augmenter avec ce nouveau dispositif « première chaire » !
- **la disparition de la majoration de service pour enseignement dans une classe à faible effectif.**  
Faut-il rappeler que dans une très grande majorité des cas, le seuil de recrutement à 16 élèves est imposé par l'administration et n'est pas le souhait des équipes pédagogiques.

**Par la signature de cette pétition, Monsieur le Ministre, je vous demande de répondre favorablement à la mise en place de ces mesures.**